



PASSEPORT-LOISIRS

N° /

Aide de la Commune de Mairé-L'Évescault
pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle
au sein d'une Association du Pays Mellois.

Validité : 2019/2020

Bénéficiaire

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Conditions d'utilisation:

Cette aide est d'une valeur de trente euros ou du montant réel de la cotisation à l'Association si celle-ci est inférieure. Elle est réservée aux jeunes âgés de moins de 19 ans et domiciliés à Mairé-L'Évescault. Un seul Passeport-Loisirs est délivré par année civile au même bénéficiaire.

Pour obtenir le versement de l'aide, le bénéficiaire devra présenter à la mairie la carte d'adhérent ou la licence ainsi que le Passeport-Loisirs complété par l'Association proposant l'activité. **L'aide sera versée par virement après remise à la mairie d'un relevé d'identité bancaire (des parents ou du bénéficiaire s'il est majeur).**

Le bénéficiaire devra être en mesure de prouver son âge et son domicile.

Partie à compléter par l'Association

Nom de l'Association :

Siège de l'Association:

Activité pratiquée par le bénéficiaire :

Montant de la carte d'adhérent ou de la licence délivrée pour l'année 2018/2019 :

Nom du responsable de l'Association :

Date :

Signature du responsable,

Mairie de Mairé-L'Évescault 1 rue des Grands Bois – 79190 Mairé-L'Évescault (Deux-Sèvres)

Ouverture du Secrétariat : lundi / mercredi / vendredi : 14 heures / 17 heures

www.maire-levescault.fr

Tél : 05.49.07.62.68 Courriel : mairie-mairelevescault@paysmellois.org